



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

LP

Question écrite n° 71441

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences inhérentes à une possible suppression des classes de 4e technologiques. Ces classes ont jusqu'à présent constitué une voie de la réussite pour bon nombre de jeunes en difficulté scolaire, qui ont pu retrouver, auprès d'équipes et de méthodes pédagogiques performantes, le goût des études. Dans la seule région Nord - Pas-de-Calais, les 4e technologiques regroupent aujourd'hui quelques 1 100 élèves répartis en 43 divisions, ce qui démontre bien la nécessité de l'existence de ces classes. De plus, le maintien éventuel de ces élèves en collège poserait des difficultés quant aux emplois des maîtres de lycée professionnel de l'enseignement privé catholique sous contrat, leur emploi n'étant pas garanti comme celui de leurs collègues de l'enseignement public. Il lui demande donc de bien vouloir apporter des assurances quant à la pérennité des classes de 4e technologiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71441

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 22